

COMMUNE DE LA NEUVEVILLE

ORDONNANCE SUR LES TARIFS D'ELECTRICITE

Valables dès le 1^{er} janvier 2012

Le Conseil municipal de La Neuveville, se fondant sur les divers règlements relatifs à la fourniture d'énergie électrique de la Commune municipale de La Neuveville, arrête les tarifs suivants :

*Jour (de 07h00 à 21h00)

*Nuit (de 21h00 à 07h00)

	Sans TVA	Avec TVA (8 %)*	Sans TVA	Avec TVA (8%)*
Tarif 1 to 1 energy EASY light (consommation <20'000KWh/an)				
	*Jour	*Jour		
Prix par kWh – tarif unique	10.30 centimes	11.12 centimes		
Prix du travail (à ajouter)	11.35 centimes	12.25 centimes		
Swissgrid – services-système	0.46 centimes	0.50 centimes		
Taxe d'encouragement RPC+RPEP	0.45 centimes	0.48 centimes		
Redevances communales PCP	1.10 centimes	1.19 centimes		
Total par kWh – tarif unique	<u>23.66 centimes</u>	<u>25.54 centimes</u>		

A quoi il faut encore ajouter le prix de base pour l'utilisation de l'infrastructure réseau, qui se monte à CHF 96.00 par année hors TVA ou CHF 103.68 avec TVA (ou CHF 8.00 par mois hors TVA ou CHF 8.64 par mois avec TVA).

Tarif 1 to 1 energy EASY – tarif double (consommation <20'000KWh/an)

	*Jour	*Jour	*Nuit	*Nuit
Prix par kWh – énergie de jour	10.40 centimes	11.23 centimes		
Prix par kWh – énergie de nuit			7.82 centimes	8.44 centimes
Prix du travail (à ajouter)	11.35 centimes	12.25 centimes	3.60 centimes	3.88 centimes
Swissgrid – services système	0.46 centimes	0.50 centimes	0.46 centimes	0.50 centimes
Taxe d'encouragement RPC+RPEP	0.45 centimes	0.48 centimes	0.45 centimes	0.48 centimes
Redevances communales PCP	1.10 centimes	1.19 centimes	1.10 centimes	1.19 centimes
Total par kWh – de jour	<u>23.76 centimes</u>	<u>25.65 centimes</u>		
Total par kWh – de nuit			<u>13.43 centimes</u>	<u>14.49 centimes</u>

A quoi il faut encore ajouter le prix de base pour l'utilisation de l'infrastructure réseau, qui se monte à CHF 216.00 par année hors TVA ou CHF 233.28 avec TVA (ou CHF 18.00 par mois hors TVA ou CHF 19.44 par mois avec TVA).

Tarif 1 to 1 energy EASY POWER - (20 à 100'000 kWh/an, puissance jusqu'à 50 kW et DU < 3000 h)

	*Jour	*Jour	*Nuit	*Nuit
Prix par kWh – énergie de jour	9.80 centimes	10.58 centimes		
Prix par kWh – énergie de nuit			6.40 centimes	6.91 centimes
Prix du travail (à ajouter)	4.60 centimes	4.96 centimes	2.60 centimes	2.80 centimes
Swissgrid – services système	0.46 centimes	0.50 centimes	0.46 centimes	0.50 centimes
Taxe d'encouragement RPC+RPEP	0.45 centimes	0.48 centimes	0.45 centimes	0.48 centimes
Redevances communales PCP	1.10 centimes	1.19 centimes	1.10 centimes	1.19 centimes
Total par kWh – de jour	<u>16.41 centimes</u>	<u>17.71 centimes</u>		
Total par kWh – de nuit			<u>11.01 centimes</u>	<u>11.88 centimes</u>
Prix de la puissance, par kW et par année			CHF 56.40	CHF 60.91
Prix par kvVAh – énergie réactive de jour			5.50 centimes	5.94 centimes
Prix par kvArh – énergie réactive de nuit			5.50 centimes	5.94 centimes

A quoi il faut encore ajouter le prix de base pour l'utilisation de l'infrastructure réseau, qui se monte à CHF 300.00 par année hors TVA ou CHF 324.00 avec TVA (ou CHF 25.00 par mois hors TVA ou CHF 27.00 par mois avec TVA)

Sans TVA Avec TVA (8%)* Sans TVA Avec TVA (8%)*

Tarif 1 to 1 energy PROFESSIONNAL CLASSIC (plus de 100'000 kWh/an, puissance supérieure à 50 kW et DU < 3000 h)

Prix moyen individuel sur la base du profil de consommation

	*Jour	*Jour	*Nuit	*Nuit
Prix du travail (à ajouter)	4.95 centimes	5.35 centimes	2.81 centimes	3.03 centimes
Swissgrid – services système	0.46 centimes	0.50 centimes	0.46 centimes	0.50 centimes
Taxe d'encouragement RPC+RPEP	0.45 centimes	0.48 centimes	0.45 centimes	0.48 centimes
Redevances communales PCP	1.10 centimes	1.19 centimes	1.10 centimes	1.19 centimes
Prix de la puissance, par kW et par année			CHF 58.80	CHF 63.50
Prix par kVAh – énergie réactive de jour			5.50 centimes	5.94 centimes
Prix par kVAh – énergie réactive de nuit			5.50 centimes	5.94 centimes

A quoi il faut encore ajouter le prix de base pour l'utilisation de l'infrastructure réseau, qui se monte à CHF 1'200.00 par année hors TVA ou CHF 1'296.00 avec TVA (ou CHF 100.00 par mois hors TVA ou CHF 108.00 par mois avec TVA)

Tarif 1 to 1 energy PROFESSIONNAL CLASSIC (plus de 100'000 kWh/an, puissance supérieure à 50 kW et DU > 3000 h)

Prix moyen individuel sur la base du profil de consommation

	*Jour	*Jour	*Nuit	*Nuit
Prix du travail (à ajouter)	3.10 centimes	3.35 centimes	1.50 centimes	1.62 centimes
Swissgrid – services système	0.46 centimes	0.50 centimes	0.46 centimes	0.50 centimes
Taxe d'encouragement RPC+RPEP	0.45 centimes	0.48 centimes	0.45 centimes	0.48 centimes
Redevances communales PCP	1.10 centimes	1.19 centimes	1.10 centimes	1.19 centimes
Prix de la puissance, par kW et par année			CHF 108.00	CHF 116.64
Prix par kVAh – énergie réactive de jour			5.50 centimes	5.94 centimes
Prix par kVAh – énergie réactive de nuit			5.50 centimes	5.94 centimes

A quoi il faut encore ajouter le prix de base pour l'utilisation de l'infrastructure réseau, qui se monte à CHF 1'200.00 par année hors TVA ou CHF 1'296.00 avec TVA (ou CHF 100.00 par mois hors TVA ou CHF 108.00 par mois avec TVA)

Tarif 1 to 1 energy TEMPOR (chantiers)

	*Jour	*Jour
Prix par kWh – tarif unique	10.00 centimes	10.80 centimes
Prix du travail (à ajouter)	30.00 centimes	32.40 centimes
Swissgrid – services-système	0.46 centimes	0.50 centimes
Taxe d'encouragement RPC+RPEP	0.45 centimes	0.48 centimes
Redevances communales PCP	1.10 centimes	1.19 centimes
Total par kWh – tarif unique	<u>42.01 centimes</u>	<u>45.37 centimes</u>

A quoi il faut encore ajouter le prix de base pour l'utilisation de l'infrastructure réseau, qui se monte à CHF 216.00 par année hors TVA ou CHF 233.28 avec TVA (ou CHF 18.00 par mois hors TVA ou CHF 19.44 par mois avec TVA).

*Taux de TVA à 8 %. Peut être modifié en tout temps par décision fédérale.

Le présent tarif a été approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 15 août 2011. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Il abroge toute disposition antérieure.



AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL
Le maire

Roland Matti

Roland Matti

Le chancelier
Vladimir Carbone

Vladimir Carbone

Certificat de dépôt public

L'ordonnance sur les tarifs d'électricité 2012 de la Commune municipale de La Neuveville a été déposée publiquement dans les locaux de l'administration des finances pendant 30 jours à compter du 16 septembre 2011. Le dépôt public a été publié dans la feuille d'avis officielle d'avis du 33 du 16 septembre 2011.

La Neuveville, le 28 octobre 2011



Le chancelier municipal
V. Carbone